



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Doubs

DÉPARTEMENT SANTÉ, ACTIONS SOCIALES ET PARTENARIALES

Appel à Projets 2026 — FNASS

CPAM du Doubs · Fonds National d'Actions Sanitaires et Sociales

Contexte et finalité

La CPAM du Doubs, acteur majeur de l'économie locale, renforce depuis la crise sanitaire sa politique partenariale avec les structures sanitaires et sociales du département. Des démarches innovantes « **d'aller vers** » ciblent les publics les plus vulnérables pour favoriser l'accès aux droits et aux soins.

L'appel à projets 2026 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, avec une **attention particulière sur la santé mentale**, autour de **4 thématiques prioritaires**.

Les 4 thématiques



Santé mentale

Priorité 2026 : améliorer le bien-être psychique des publics fragilisés



Aides aux malades et aidants

Accès aux soins, aux droits et soutien aux proches aidants



Sport-santé

Activité physique pour les jeunes et personnes vulnérables



Emploi et handicap

Insertion professionnelle des personnes en fragilité de santé ou en situation de handicap

Santé mentale



La crise Covid-19 a révélé la santé mentale comme **enjeu public majeur** touchant l'ensemble de la population. Hausse des troubles du sommeil, consommation accrue de psychotropes, idées suicidaires : les indicateurs témoignent d'une dégradation importante.

Comme le rappelle l'OMS, la santé mentale fait partie intégrante du bien-être global. La CPAM **donnera la priorité aux projets visant à améliorer la santé mentale** des populations ciblées.

Aides aux malades, handicap et aidants



Malades chroniques

Accompagnement des malades et de leurs proches et à l'accès aux soins.



Personnes en situation de handicap

Connaissance des droits, accès aux soins, inclusion sociale, qualité de vie et autonomie.



Aidants familiaux

Soutien, information et amélioration de la qualité de vie des proches aidants

Sport-Santé

Promouvoir l'activité physique auprès des **jeunes** et personnes en **sédentarité ou fragilité**. L'objectif étant de prévenir les risques liés à la sédentarité, en renforçant l'estime de soi et l'inclusion sociale via le sport. Il s'agit aussi de favoriser l'adoption durable d'une activité physique régulière.

Accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de fragilité de santé ou en situation de handicap

La santé peut constituer un frein à l'emploi : besoins de soins, absences fréquentes, accessibilité limitée, préjugés des employeurs.

Objectif

Permettre à la personne d'être **acteur de son parcours** en prenant en compte ses contraintes de santé ou de handicap

Actions attendues

Accompagnement renforcé, levée des freins et appréhensions, parcours attentionné intégrant le projet professionnel

Comment candidater ?

Pièces justificatives requises

- Statuts en vigueur et liste des membres du CA
- Comptes de résultat et bilans (2 dernières années)
- Organigramme du personnel salarié
- Rapport annuel d'activité
- Attestation URSSAF de moins de 6 mois
- Contrat d'engagement républicain signé
- Rapport du Commissaire aux comptes (si subventions > 153 000 €/an)

Dépôt en ligne

Exclusivement sur **Démarches Simplifiées**

Date limite

30 avril 2026

Éligibilité

Associations des domaines sanitaire, social et médico-social

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/cpam-du-doubs-aap-ass-2026>

Critères de sélection



Cohérence

Actions alignées avec les objectifs,
partenaires co-financeurs identifiés



Mesurabilité

Actions concrètes de détection et
d'accompagnement



Territoire

Zone géographique : le département du
Doubs

Projets privilégiés

- Débutant en 2026
- Caractère innovant, solutions concrètes et pérennes
- Cadre non lucratif

Demandes exclues

- Financement de droit commun ou autre financement AM
- Emploi exclusif, études, colloques
- Investissement pluriannuel

Calendrier et versement



Modalités de versement

50% À réception de la convention signée	25% Au démarrage de l'action	25% Après réception du bilan
--	---------------------------------	---------------------------------

Engagements des structures retenues

01

Référent unique

Désigner un coordonnateur responsable de la mise en œuvre et du lien avec l'Assurance Maladie

02

Suivi et évaluation

Assurer un dispositif d'échange avec le service ASS de la CPAM

03

Bilan final

Transmettre un bilan conditionnant le versement du solde de la subvention

04

Visibilité et accueil

Afficher le logo CPAM du Doubs et prendre en charge les assurés orientés par l'AM

Le financement est exclusivement réservé aux actions détaillées du projet. Il exclut les frais de fonctionnement et d'investissement de l'association.

